



HYDREAULYS

### DECISION DU PRESIDENT

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Comité Syndical le 24 septembre 2020  
(Article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

#### DECISION N° 2023/07

**Nature de l'acte :** Marché public

**Objet :** Consultation sur devis – Réalisation de travaux sur les berges du ru de Gally – Parcelles OA56, OA84 et OA85 à Thiverval-Grignon – Attribution et signature du marché.

**Le Président d'HYDREAULYS,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du comité syndical en date du 24 septembre 2020 donnant délégation au Président pour prendre des décisions prévues à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nécessité de conclure un marché public pour la réalisation de travaux sur les berges du ru de Gally – Parcelles OA56, OA84 et OA85 à Thiverval-Grignon.

Vu la demande de prix transmise à quatre (4) entreprises,

Vu les trois (3) propositions reçues,

Vu le rapport d'analyse des candidatures et des offres,

**DECIDE :**

**DE RETENIR** le classement des offres proposé dans le tableau d'analyse des offres,

**DE SIGNER** le marché public pour la « réalisation de travaux sur les berges du ru de Gally – Parcelles OA56, OA84 et OA85 à Thiverval-Grignon », avec la société **Terideal**, sise 4 Boulevard Arago à Wissous (91320) - SIRET : 323 077 867 00055, au motif qu'elle présente une offre qui répond aux caractéristiques techniques du cahier des charges.

**D'INDIQUER** que le montant s'élève à 49 871 €HT et que le marché prend effet à compter de l'émission d'un bon de commande.

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2023 et suivants.

**DE PRECISER** que la présente décision sera inscrite au recueil des délibérations d'HYDREAULYS.

Versailles, le 26 avril 2023



Marc TOURELLE  
Président d'HYDREAULYS

Accusé de réception en préfecture  
078-200089316-20230426-DECPDT202307-DE  
Date de télétransmission : 26/04/2023  
Date de réception préfecture : 26/04/2023